

Action en justice contre les non-remplacements de profs : "C'est de l'agitation, pas la solution"



Drapeau de la FCPE lors d'une manifestation contre la complexité du protocole sanitaire à l'école en janvier 2022. Vincent Isore/IP3

Entretien

Propos recueillis par Hadrien Brachet

Publié le 01/07/2022 à 17:30

« *Avoir des profs n'est pas une option.* » Au cours d'une conférence de presse ce jeudi 30 juin, des parents d'élèves d'Île-de-France ont annoncé attaquer collectivement l'État en justice pour le non-remplacement d'enseignants absents. S'ils réclament une indemnisation pour ces heures d'enseignement manquées, « *on ne fait pas ça pour l'argent mais pour faire bouger les lignes et expliquer à l'État le réel problème* », a



expliqué à la presse Nadège Py, mère d'élèves scolarisés dans le 18^e arrondissement de Paris. Il s'agit de « *rappeler à l'État que l'école est obligatoire, et qu'avoir des profs n'est pas une option* », a insisté Bérengère Vallet, mère de famille de Montreuil (Seine-Saint-Denis), rapporte l'AFP.

Ce n'est pas la première fois que des parents d'élèves se tournent vers la justice pour le non-remplacement d'enseignants. En 2017, comme le racontait *Le Monde*, le tribunal administratif de Cergy avait condamné l'État à verser un euro par heure d'enseignement non assurée aux parents d'un élève du collège Lakanal de Colombes (Hauts-de-Seine), à qui il avait manqué 96 heures de cours durant son année de troisième.

À LIRE AUSSI : Niveau, recrutement... Les 4 épreuves qui attendent Pap Ndiaye à l'Éducation nationale

Si le recours à la justice demeure tout de même une exception, ces cas de non-remplacement ne sont pas isolés. Selon des signalements effectués auprès de la FCPE, au moins 79 000 heures de cours ont été perdues en France depuis la rentrée scolaire, dont presque 1 200 en Gironde ou plus de 3 200 rien qu'à Paris. Alors, que peuvent réellement changer les plaintes devant la justice ? *Marianne* en discute avec Nageate Belahcen, coprésidente de la FCPE.

Marianne : Selon votre décompte, au moins 79 000 heures de cours ont été perdues en France depuis la rentrée scolaire. L'ampleur du phénomène est-elle nouvelle ? Comment cela s'explique-t-il ?

Nageate Belahcen : Le phénomène n'est pas nouveau. C'est un problème structurel récurrent dans l'Éducation nationale. Mais il a pris une ampleur encore plus importante avec la crise covid et, surtout, le fait que le vivier d'enseignants s'amenuise d'années en années. La véritable problématique est l'attractivité du métier. On est à presque 80 000 heures perdues cette année mais en réalité le phénomène doit représenter le double, car ces heures sont déclaratives. Beaucoup de parents n'ont pas le réflexe de déclarer ces heures d'absence. Sans compter que l'Éducation nationale leur explique parfois qu'au-dessous de 15 jours d'absence le remplacement ne serait pas obligatoire. Or selon la loi, il faut un professeur en face des élèves dès la première heure de cours perdue. Cela révèle une crise majeure de l'Éducation nationale.

Avant d'aller jusqu'à déposer plainte, de quels autres outils disposent les parents d'élèves si leurs enfants se retrouvent face à des cas de non-remplacement ?

À la FCPE, nous ne sommes pas dans une logique de judiciarisation systématique des actions. Ce qui nous intéresse est que les enfants aient cours. Sur notre site, nous mettons à disposition des parents un kit juridique avec un courrier type à envoyer au rectorat pour obtenir un remplacement. La FCPE alerte régulièrement le ministère sur les brigades de remplacement dont les effectifs ont été rognés. Mais la problématique est beaucoup plus profonde du fait de la crise de recrutement et de l'attractivité du métier.

« Il faut travailler avec tous les acteurs de l'Éducation nationale à un véritable plan d'urgence. »

Les syndicats enseignants attendent un signe plus fort que de recruter à 2000 euros les jeunes enseignants. Mettre des enseignants devant les élèves c'est bien, mais aussi faut-il qu'ils soient formés. Quand on voit qu'on fait appel à des jobs dating pour recruter des enseignants, c'est que nous sommes face à une crise majeure.

Les procédures de justice sont lentes, les indemnisations souvent symboliques. Attaquer la justice comme le fait un collectif de parents en Île-de-France est-il vraiment utile ? Est-ce que cela fait vraiment avancer les choses ?

Si nous avons déjà eu gain de cause en justice, l'action collective systématique n'est



pas dans le schéma de la FCPE. La question n'est pas d'obtenir l'indemnisation mais d'avoir des enseignants face aux élèves. Mener des actions en justice peut susciter un coup d'éclat mais le problème est déjà connu. Le risque d'une action collective est d'engorger les tribunaux sans résoudre le problème de fond. La FCPE n'est pas associée à l'action de parents d'Île-de-France à laquelle vous faites référence. Ce n'est pas une solution, c'est juste de l'agitation.

À LIRE AUSSI : Pénurie d'enseignants : candidats enthousiastes et professeurs sceptiques se retrouvent en "job dating"

Nous préférons nous consacrer aux problèmes de fond. Il faut travailler avec tous les acteurs de l'Éducation nationale à un véritable plan d'urgence. Le ministre doit prendre la mesure de ce qui va arriver à la rentrée. Le vivier global d'enseignants, et pas seulement de remplaçants, est insuffisant.

Justement, faites-vous confiance au nouveau ministre pour s'attaquer à cette question des non-remplacements ?

Le nouveau ministre a pris ses fonctions il y a très peu de temps. Nous l'avons rencontré et lui avons soumis ces problèmes. Nous souhaitons lui laisser un peu de temps. Mais nous avons plutôt l'impression qu'on se concentre sur d'autres sujets alors que c'est le sujet majeur de la rentrée. Le ministre doit admettre que nous sommes dans une situation d'urgence.

